• L'industrie musicale connaît une nouvelle révolution.

• Avec le streaming, la dématérialisation totale de la musique est en marche.

• Le succès rencontré auprès du public est indéniable. Mais les artistes redoutent d'être les dindons de la farce.

Le streaming, sauveur ou bourreau de la musique ?

Spotify, je t'aime... moi non plus

Après le mp3, Napster et iTunes, une nouvelle révolution ébranle le secteur de l'industrie musicale. Selon les chiffres de la RIAA, la fédération qui défend les intérêts du secteur aux États-Unis, le chiffre d'affaires généré par le streaming a dépassé celui des ventes de CD. C'est une première mondiale. L'écoute de musique en ligne a rapporté 1,87 milliard de dollars contre 1,85 milliard pour les ventes de disques. De quoi faire dire au patron de la RIAA que *"l'industrie de la musique est en train de vivre une transformation stupéfiante"*.

L'heure est donc à la dématérialisation totale de la musique. Terminé le CD et même le fichier informatique à télécharger. C'est la fin du modèle iTunes d'Apple dont les ventes reculent à leur tour. L'entreprise le sait puisqu'elle a récemment racheté Beats Music, la plateforme de streaming du rappeur et producteur Dr. Dre.

La fronde signée Thom Yorke, Taylor Swift et les autres

La bonne nouvelle pour le secteur, c'est qu'il se trouve encore des gens pour acheter de la musique, même si c'est sous une forme totalement dématérialisée. Cerise sur le gâteau, il s'est même vendu plus de musique en 2014 qu'en 2013. Mais cela ne fait pas pour autant du streaming le sauveur de l'industrie musicale. Car ils sont de plus en plus nombreux à dénoncer le modèle économique sur lequel est basé le business de l'écoute en ligne tel que proposé par Spotify, Deezer et consorts. Non seulement ils sont de plus en plus nombreux, mais ils pèsent aussi de plus en plus lourd. Celui qui mène la charge depuis des années, c'est Thom Yorke, le chanteur de Radiohead. Dans ses traces on trouve AC/DC, les Beatles, Adele ou Taylor Swift – la championne des ventes en 2014 ! – dont les titres sont absents des plateformes de streaming. Et tout récemment, c'est Björk qui a refusé que son dernier album soit mis à la disposition des utilisateurs de Spotify. Et la liste ne cesse de s'allonger.

Manque de transparence

Tous ces artistes refusent de perpétrer l'idée que la musique est gratuite. Ils dénoncent aussi, et surtout !, l'iniquité du système qui se met en place. À leurs yeux, la rémunération qui leur est proposée par Spotify est indécente. À peine 0,006 dollar par écoute, soit bien moins que ce que rapporte la vente d'un CD ou d'un fichier sur iTunes.

Ils dénoncent également l'opacité des liens entretenus par la plateforme de streaming avec les majors du disque et contenus dans une clause confidentielle. Tout juste sait-on qu'Universal Music, Warner Music, EMI et Sony Music détiennent entre 20 et 25 % du capital de Spotify. D'où les soupçons qui pèsent sur ces dernières : elles limiteraient au maximum la rémunération des artistes afin d'engranger des revenus sous la forme de dividendes.... au détriment des artistes.

C'est ça ou le piratage

Passablement irrité par le mouvement de rejet dont Spotify fait l'objet, le patron de l'entreprise est sorti du bois fin de l'an dernier pour mettre les points sur les "i". Sur un blog, Daniel Ek a écrit ceci : "*Deux chiffres : zéro et deux milliards. Le piratage ne paie pas un centime aux artistes. Rien, nada. Spotify a payé plus de deux milliards de dollars aux labels, éditeurs et sociétés de gestion collectives pour qu'elles les distribuent aux auteurs et aux artistes-interprètes.*" Il l'assure à ceux qui mènent la fronde : "*Nos intérêts sont totalement sur les vôtres. Tout notre business est de maximiser la valeur de la musique* [...] *Nous utilisons la musique pour faire que les gens payent pour la musique. Plus nous croissons, plus nous vous payerons.*" Un discours qui ne passe manifestement pas puisqu'une nouvelle charge contre Spotify a été lancée tout dernièrement par le rappeur et producteur Jay-Z. Il a racheté une petite plateforme de streaming et entend bien s'en servir pour contrer le leader du secteur et rétablir l'équité en faveur des artistes (lire ci-contre).

Charles Van Dievort

"Plus nous croissons, plus nous vous payerons."

DANIEL EK

Le patron de Spotify qui s'adresse aux artistes qui ont décidé de boycotter sa plateforme de streaming pour dénoncer l'iniquité de la rémunération proposée.

"Vous pouvez dire adieu au jazz et à la musique classique"

Dans une tribune publiée récemment par le "New York Times", le musicien américain Marc Ribot a dénoncé les dangers que Spotify et les sites d'écoute en ligne font planer sur la musique. Sous le titre "Si le streaming représente le futur de la musique, vous pouvez dire adieu aux genres comme le jazz et la musique classique", le musicien s'inquiète du sort réservé aux artistes dont les titres ne sont pas écoutés des millions de fois. C'est le cas de la plupart des musiciens de jazz, de musique classique ou des artistes indépendants, écrit-il. Tous ceux-là auront bien du mal à survivre. Il en fait la démonstration mathématique avec ce que son dernier album lui a coûté et rapporté. Pour l'enregistrer, Marc Ribot a déboursé plus de 15 000 dollars. En un an, l'écoute sur Spotify lui a rapporté 112,80 euros en Europe et 47,12 dollars aux États-Unis. Moins de 200 dollars là où ses précédentes réalisations vendues en CD ramenaient en net de 4000 à 9000 dollars.

Un chèque de moins d'un dollar

La démonstration de Marc Ribot semble se confirmer lorsqu'on prend connaissance de ce que Spotify rapporte aux musiciens impliqués dans ces genres. Toujours dans les pages du "New York Times", la violoncelliste américaine Zoë Keating raconte avoir touché 547,71 dollars de Spotify pour avoir été écoutée à 131 000 reprises. Pour d'autres, la situation s'avère encore pire. Le saxophoniste et compositeur américain David Liebman, qui a enregistré près de 300 disques dont certains avec Miles Davis, a publié sur Facebook la photo du chèque envoyé par Spotify. Une année de présence sur le site d'écoute en ligne lui a rapporté 0,43 dollar...

"Je gagne ma vie par les concerts"

Impossible d'envisager vivre de son art dans ces conditions. Mais de là à dire que Spotify va tuer des genres comme le jazz ou la musique classique, il y a un pas à ne pas franchir. Cela fait longtemps que ces artistes-là ne comptent plus uniquement sur les revenus issus de la vente de leurs enregistrements. C'est le cas de Philip Catherine, le célèbre guitariste de jazz belge. Malgré une solide discographie, il reconnaît que *"certains de mes albums comme 'Twin House' ne sortent plus nulle part en CD. D'autres de l'époque comme 'Guitars', 'September Man', 'Babel' ou 'End of August' ne sont plus distribués par Warner parce que ça ne leur rapporte pas assez."* Mais la part des revenus qu'il tire de ses enregistrements est aujourd'hui marginale, explique-t-il : *"Je gagne ma vie par les concerts et heureusement, j'en ai encore. Nonante pour cent de mes revenus viennent des concerts, je crois. Et je reçois des droits d'auteur sur ce qui passe à la radio par exemple."*

Charles Van Dievort *et* **Dominique Simonet**

0,43

DOLLAR

La rémunération attribuée par Spotify au jazzman David Liebman pour l'écoute de ses titres pendant un an sur la plateforme de streaming.

Épinglé

Jay-Z déclare la guerre à Spotify

Un nouvel acteur pourrait très prochainement venir semer le trouble parmi les grands noms du streaming. Il s'appelle Jay-Z. Le rappeur américain a acquis voici quelques jours Aspiro, une plateforme d'écoute en ligne et en haute définition comptant un demi-million d'utilisateurs. Grâce à elle, il ambitionne de créer un paysage musical plus équitable avec un service de streaming permettant aux artistes de s'affranchir des intermédiaires et de gagner 100 % de leurs droits d'auteurs. Pour espérer concurrencer Spotify et ses 15 millions d'utilisateurs, Jay-Z a battu le rappel des troupes et invité les artistes les plus écoutés en streaming tels que Madonna, Kanye West, Daft Punk, Coldplay, Jack White et Beyoncé à se joindre à son projet.